# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
Jeudi, (Matin,) 21 Octobre 1830.

## INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 21 octobre.

☞ A dater de Lundi prochain, nous recommencerons à publier tous les jours notre feuille.

Quelques-uns de nos abonnés s'étant plaints de n'avoir pas reçu notre extra d'hier, nous republions dans notre feuille d'aujourd'hui les nouvelles qu'il contenait.

En résumant hier à la hâte, les journaux apportés par le courrier de mardi, nous avons négligé de rendre à notre correspondant de la *Gazette de Philadelphie* les remerciemens que nous lui devons, pour la promptitude qu'il a mise à nous faire parvenir la substance des nouvelles apportées par le navire *Globe*: nous nous empressons de réparer cet oubli. Plus d'une fois sa ponctuelle exactitude nous a mis à même de donner à nos lecteurs des détails importants, et qui acquéraient d'autant plus d'intérêt qu'ils n'étaient pas encore connus. Tels sont entr'autres, aujourd'hui, l'arrestation du traître Polignac à Granville, le départ pour l'Espagne d'un navire chargé d'armes, les nouvelles commerciales de Liverpool du 26 août et les mouvemens du port du 27. Le navire *Globe* est parti de Liverpool 12 heures après la *Napoléon*, arrivé à New-York le 30 dernier; ainsi les nouvelles reçues par celui-ci, que nous apportera le courrier d'aujourd'hui, ne sauraient être d'une bien haute importance.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre.

Le courrier d'hier nous a apporté les journaux de New-York du 30 septembre, et ceux de Philadelphie du 1er. du courant. Les uns et les autres annoncent plusieurs arrivages d'Europe; savoir: A N-York, le navire *Ceres*, cap. Luce, venant de Liverpool, d'où il est parti environ huit jours après l'époque de nos dernières dates directes; mais il n'a pas apporté de gazettes.—Dans la même ville, le *Tennessee*, venant aussi de Liverpool, dont il a apporté l'*Advertiser* de Core, du 19 août, qui ne contient que quelques détails sur l'état des marchés. A N-York, encore, le brick *Huron*, capitaine Fairfield, venant de Plimouth; il a apporté le *Globe*, journal de Londres du 19, dont nous traduirons quelques extraits d'après les feuilles du Nord. Enfin, à Philadelphie, le navire *Globe*, venant de Liverpool en 32 jours; il a apporté des dates du 27 août.

D'après un article du *Messager des Chambres* de Paris, le gouvernement de Louis Philippe 1er, a reçu avis par une dépêche télégraphique, que Polignac, l'ex-ministre des affaires étrangères, a été arrêté à Granville, dans la nuit du 15 au 16. Il était accompagné d'une autre personne qu'on croit être M. de Montbel. Tous deux ont été envoyés à St. Lo, sous une bonne escorte.—Madame de Chantelauze est partie de Lyon pour Tours; elle a montré à plusieurs personnes des lettres de son mari, dans lesquelles cet ex-ministre déplore l'aveuglement de l'ex-roi. M. de Chantelauze affirme que les ordonnances ne furent contresignées qu'après une chaude opposition, et que ce fut l'impérieuse volonté de Charles X qui força sa main, aussi bien que celles de ses collègues.

Dans la séance de la chambre des députés du [illegible], M. de Tracy a présenté une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort. Elle a été appuyée par M. le général Lafayette, qui a dit qu'il demandera l'abolition de cette peine, jusqu'à ce qu'on lui démontre l'infaillibilité des jugemens humains." Cette proposition a été prise en considération.

Dans la même séance, la chambre s'est occupée d'une proposition concernant les députés qui n'ont pas encore prêté serment, et par laquelle on déclare qu'à moins que ce serment ne soit prêté dans quinze jours, ils seront considérés comme ayant résigné. M. de Martignac a profité de cette occasion pour annoncer son adhésion au nouveau gouvernement; dans un discours assez étendu il a dit, que lui et ses collègues avaient adressé à Charles X un mémoire, où ils s'élevaient contre l'adoption des mesures qui ont produit le renversement de son trône.

Le *Times* de Londres du 21 août, dit, qu'on croit que le général Baudrand, arrivé en Angleterre, est porteur d'une lettre de Louis-Philippe, roi des Français, annonçant son avénement au trône; et que ce général sera bientôt suivi d'un ambassadeur. "Il ne saurait y avoir, ajoute cette feuille, la moindre hésitation de la part de notre gouvernement à reconnaître le souverain constitutionnel de la France." Ce coup de politique de Philippe tranchera plus vite la question.

On cite l'extrait suivant d'une lettre de Paris: "Les souscriptions anglaises pour venir au secours des veuves et de nos blessés, ont causé ici le plus grand enthousiasme; mais on a regretté généralement de trouver, sur la première lettre des patriotes anglais à leurs amis de ce pays, la signature d'un homme tel que Cobbett."

Des lettres de Cologne disent, qu'en apprenant la nouvelle de la révolution de Paris, le général qui commande Cologne, dépêcha de suite un courrier à Berlin, pour demander quelles dispositions il ferait. On lui répondit, que, pour le présent, tout devait rester dans le même état, parceque on n'avait aucune idée d'attaquer la France, aussi longtems qu'elle, n'attaquerait pas.

Nous pouvons affirmer, dit le *Temps*, un fait au moins certain que remarquable, c'est que, depuis le 31 juillet jusqu'au 17 août, pas un seul vol ou assassinat n'a été commis dans Paris.

Des lettres de Vienne annoncent que la nouvelle de la révolution française a été reçue dans cette ville avec un enthousiasme tel, que l'Autriche a pu voir que le parti libéral dans son sein est très nombreux. On dit que le prince de Metternich ayant conseillé à l'empereur François d'envoyer des troupes sur la frontière, S. M lui répondit: "Halte là! Je ne veux plus entendre parler de guerre. Les Français m'ont assez coûté d'argent; s'ils ne sortent pas de leurs frontières je ne veux pas y entrer; tout peut s'arranger par des négociations; *pourvu qu'ils nomment un roi, peu m'importe le reste.*

A Munich cette nouvelle a produit la même admiration. Des souscriptions ont été ouvertes pour les blessés; on répète partout: "Le pouvoir de Metternich touche à sa fin; qu'il aille au diable." Les congréganistes et quelques vieux nobles sont enragés, mais on se moque d'eux. On peut aisément s'appercevoir que la secousse sera ressentie par tout le globe.

On écrit de Poole sous la date du 23 août, au soir: "L'ex-roi de France vient d'entrer en ce moment dans notre port; il a été conduit à terre par le navire à vapeur de S. M. le *Meteor*. Charles, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux sont partis de suite en voiture pour le château de Lulworth. L'ex-roi paraissait bien portant, et montrait beaucoup d'affabilité."

D'un autre côté, nous lisons dans le *Commercial-Advertiser* de New-York, que le capitaine Luce, entré dans ce port, et dont il est question plus haut, affirme que Charles X est arrivé à Londres. Il paraît qu'il a d'abord débarqué à Cowes, et que delà il se sera rendu par mer à Poole. Voici une lettre dont l'authenticité ne saurait être contestée, et qui prouve qu'en effet Charles a débarqué à Cowes.

Cowes, 18 août—Arrivés ici ce matin, les navires américains *Great-Britain* et *Charles-Carroll*, venant de Cherbourg, et ayant à leur bord l'ex-roi de France, le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry avec ses deux enfans, le duc de Bordeaux et sa sœur, ainsi que leur suite respective, dans laquelle nous avons remarqué le duc de Raguse, le général Dogherty, le duc (cardinal) de Polignac, &c. Toute la famille royale a débarqué, à l'exception de l'ex-roi et de l'ex-dauphine: ils ont été demeurer à Fountain-Hotel. Les deux derniers restent à bord du *Great-Britain*, jusqu'à ce qu'on ait [illegible] du gouvernement [illegible] qu'ils sont [illegible] du résultat de leur [illegible] à Londres. A l'arrivée de ces navires, l'inspecteur du port (*Tide Surveyor*), M. Richard Stephens, se rendit de suite à leur bord, et après avoir été présenté dans sa charge officielle à l'ex-roi et sa famille, il revint à terre, et conduisit ensuite à bord, le contrôleur du port, Mr. R. Estrick.—Le marquis d'Anglesey, le comte d'Uxbridge, lord Clarence Paget, lord et lady Grantham et d'autres personnages de distinction ont rendu visite aux nobles voyageurs, qui, par suite de l'accueil plein d'égards qu'ils ont reçu, et des scènes ravissantes qui frappent leurs regards et dans le port et à terre, paraissent désirer se fixer leur séjour dans cette île, si aucun obstacle fâcheux ou d'une nature politique ne les en empêche.—Les navires américains sont accompagnés d'une frégate française et d'un *cutter* de la même nation, battant pavillon tricolore.—Depuis que ce qui précède a été écrit, Marmont est parti pour Londres, emmenant avec lui ses voitures et ses domestiques."

D'après un article du *Globe* de Londres du 19 août, l'ex-roi Charles X et sa famille ont positivement débarqué à Cowes.

Une lettre particulière de Toulon donne des nouvelles importantes d'Alger; elle dit, que Bourmont a refusé de quitter le drapeau blanc, et que Duperré a hissé le pavillon tricolore; de manière que toute communication entre la flotte et l'armée de terre est interrompue.

Il paraît d'après les journaux français, que les symptômes d'une révolution prochaine en Espagne sont trop peu équivoques pour qu'on puisse les révoquer en doute. On écrit sous la date de Barcelonne, le 11 août: "Les nouvelles de Paris ont donné une grande impulsion à l'esprit public de notre ville, et plus encore à celui des habitans des côtes, qui sont déjà dans un état de fermentation. Depuis l'arrivée de ces nouvelles, toutes nos autorités, civiles, militaires et ecclésiastiques sont constamment en délibération; on a renforcé la garnison de notre citadelle, celle d'Astarazanas et celle de la forteresse de Montjui. Les chefs militaires avaient d'abord l'intention d'ordonner des visites domiciliaires; mais ils comprirent ensuite que cette mesure pourrait être le signal d'une explosion générale telle que celle de Paris, et en conséquence ils changèrent d'avis."

Ferdinand a lancé un nouveau decret contre la liberté de la presse dans ses états; par ce decret les personnes coupables d'offenses mineures sont passibles d'un emprisonnement de deux ans; et les auteurs ou imprimeurs qui publieront des livres contenant des expressions sacrilèges ou révolutionnaires, seront condamnées à la peine de mort. Dieu nous préserve d'aller exercer notre profession dans les états de S. M.

Voici une nouvelle qui réjouira le cœur de tout bon Espagnol. Un journal de Londres affirme que le navire magasin *Brittannia* est parti pour la Gallice avec des canons, 9000 équipemens militaires, de la poudre &c. &c. Le général Quiroga doit se rendre incessamment dans la même province, où son frère est déjà arrivé et a commencé ses opérations.

Le *Messager des Chambres* du 17 août, contient ce qui suit: "On rapporte avec certitude que le roi (Louis Philippe) a reçu une lettre autographe de S. M. Guillaume IV, contenant les expressions les plus positives de sa bonne intelligence avec la France et le roi des Français."

Il paraît que la nouvelle donnée par le *National* de Bruxelles, concernant une armée autrichienne de 60,000 hommes, qui était disait-on en marche pour l'Italie, est sans fondement.

Une lettre de Leipsic, datée du 30 juillet, dit: "Notre ville a été le théâtre de quelques désordres durant ces derniers jours: le peuple s'est révolté contre les autorités; et cet état de rebellion a duré plusieurs jours. Les soldats ont fait usage de leurs bayonnettes; un citoyen a été tué et plusieurs autres blessés. L'Université et les citoyens se sont réunis pour rendre de grands honneurs au mort.

Le *Moniteur* du 16 contient une proclamation de Louis Philippe, au peuple, qui respire la franchise et les sentimens les plus nobles: "Votre tâche a été glorieusement accomplie, dit le roi à ses concitoyens, *la mienne est encore devant moi*; c'est d'assurer le respect au gouvernement de loi que vous avez établi par votre conquête." Il parle ensuite de la nécessité de faire reprendre son cours à l'administration, et de se soumettre à une autorité à laquelle il se soumet lui-même. Il dit que les réformes qu'il y a encore à faire exigent que l'autorité soit entre les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale, et il invite tous les bons citoyens à se réunir aux magistrats pour les aider à maintenir le bien commun—l'ordre et la liberté. Il termine en rappelant à ses concitoyens que l'Europe a les yeux fixés sur eux, et qu'il leur importe, pour dissiper tous les doutes, de faire succéder promptement au renversement du pouvoir absolu, un gouvernement aussi plein d'ordre qu'il est populaire.

## EXTÉRIEUR.

FRANCE.—Paris, 17 août.

Voici quelques particularités sur la conspiration découverte récemment à Alger; elles sont extraites d'une lettre:

"Les gardes placées aux portes de la ville, remarquaient depuis quelques jours que les Algériens conduisaient hors de l'enceinte, des mules chargées d'ordures. Nos gens ayant résolu d'examiner ce que portaient quelques-uns de ces animaux, trouvèrent une grande quantité de munitions, destinées sans doute à approvisionner les Arabes. La nouvelle de cette découverte fut bientôt répandue, et environ cinquante Français, qui étaient ébruitée dans Alger, furent massacrés. Toute la garnison fut de suite sous les armes; bon nombre des infâmes conspirateurs furent arrêtés, et, heureusement, parmi eux se trouvaient les principaux chefs. Ils sont tous Turcs; l'ordre a été étonné de faire une recherche immédiate et rigoureuse de tous les individus de cette nation qui restaient encore ici. Cette recherche a placé dans nos mains deux mille Turcs, qui seront envoyés dans le plus bref délai à Smyrne, sur des frégates. L'une d'elles est déjà partie, et nous espérons que cette mesure ramènera la tranquillité."

—Un caporal du régiment de Hohenloe a été chassé de ce corps, pour n'avoir pas voulu prendre la cocarde tricolore. Pressé de faire connaître la raison de son refus, il a avoué à la fin que son confesseur lui avait ordonné de ne pas reconnaître les couleurs nationales, et de n'obéir à aucun ordre de ses officiers, donné au nom du nouveau gouvernement.—(*Courrier Français.*)

—On ne laisse pas exister à Paris un seul emblême de la royauté déchue. Par suite du système adopté, de faire disparaître tous les noms donnés sous le règne du dernier roi, le nom de l'*Académie Royale de Musique*, a été changé en celui d'*Académie Nationale*, et le *Théâtre de Madame* a repris son ancien nom, le *Gymnase Dramatique*.

Paris, 14 juin.

Le nouveau gouvernement commence à acquérir quelque considération. Le ministère est formé. Les hommes qui le composent sont des hommes d'honneur et d'intelligence; mais il est de la plus grande importance qu'ils s'entourent d'hommes de travail.

Le duc de Broglie a le département subordonné de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, et est président du conseil. C'est une singulière innovation. Toujours, jusqu'à présent, la présidence du conseil d'état a été accordée au garde des sceaux. Sous Bonaparte, en son absence, elle était dévolue à l'archichancelier. La raison dit assez qu'elle doit appartenir à un magistrat consommé en matières de justice et de gouvernement. Le duc de Broglie n'a jamais été ni juge ni membre du gouvernement. C'est un homme de talent, mais trop prompt à adopter les nouvelles théories et à se laisser séduire par elles. On lui reproche d'avoir eu la première idée de ce fameux projet de loi que M. de Cazes proposa en 1829 de substituer à la loi des élections du 5 février 1817. Par forme de compensation, on lui sait gré d'avoir pris part à la formation de la loi du 2 juillet 1828, dont l'objet est d'empêcher les fraudes électorales. Il a passé sa vie dans les salons, et non dans les affaires publiques. C'est un homme qui sait conseiller, mais non agir. On connaît son intimité avec Benjamin Constant. Le duc de Broglie a épousé une fille de madame de Staël, et il est naturellement un des disciples de cette célèbre publiciste.

Le lieutenant-général comte Gérard, ministre de la guerre, est un excellent choix. C'est un homme de sens; il jouit de l'estime de l'armée, et est riche en hauts-faits militaires. Le général Gérard a toutes les qualités nécessaires pour remplir avec succès les devoirs de sa place.

Le comte Sébastiani, ministre de la marine, possède beaucoup de notions générales. Mais il est déjà en but à quelques attaques assez vives. Le vœu du peuple était qu'un officier naval fût appelé un poste qu'il remplit; on désirait voir mettre un terme à cette absurdité de l'ancien régime, qui avait posé comme axiôme qu'un marin n'était pas nécessaire pour diriger les affaires de la marine. M. Sébastiani ferait un meilleur ambassadeur qu'un ministre. Ses manières sont celles d'un diplomate, et le rendent peu propre à s'occuper des divers intérêts qui se groupent autour d'un secrétaire d'état.

M. Guizot, professeur d'histoire, et autrefois secrétaire-général du ministère de l'intérieur, sous l'abbé de Montesquiou et M. de Cazes, est un homme d'une figure insignifiante, mais de beaucoup d'esprit. Zélé doctrinaire, c'est un ministre de cabinet qui ne connaît pas le monde. Il ne connaît pas les hommes parce qu'il n'a jamais pris qu'une part purement spéculative dans les événemens qui se sont succédé depuis 40 ans. M. Guizot est un écrivain distingué; mais c'est réellement au ministère de l'intérieur qu'il commence sa carrière comme ministre. Nous verrons comment il la continuera. Je ne douterais pas de son succès, si nous avions, comme en Angleterre, des sous-secrétaires chargés de remplir tous les détails du gouvernement, tandis qu'ils laissent à leurs supérieurs le soin d'expliquer leurs actes aux deux chambres du parlement.

M. Dupont, de l'Eure, ministre de la justice, est un homme intègre, plein de patriotisme, d'honneur et de probité. Les applaudissemens du public ont suivi la plupart des nominations qu'il a faites. Par ses soins les différens tribunaux seront composés d'hommes de mérite, et les bancs de la justice seront occupés par des magistrats sages et impartiaux.

MM. Lafitte, Casimir Perrier, Bignon et Dupin aîné, sont ministres sans porte-feuilles, et ont voix dans les délibérations du conseil. On convient universellement que ces nominations méritent des louanges, en ce qu'elles appellent autour du prince des hommes de qualités éminentes. En matière de finance et de commerce on ne saurait trouver de meilleur conseiller que le premier; aucun homme ne peut, dans les questions judiciaires contestées, et dans l'explication et le développement des lois, faire preuve de plus d'intelligence et de talent que M. Dupin.

M. Bignon aurait dû être appelé à prendre part à la direction du département des affaires étrangères. On dit que la publication de son excellent ouvrage sur la diplomatie du règne de Napoléon, l'a conduit à refuser une telle place, en ce qu'il a craint qu'il n'en résultât quelques obstacles dans les relations diplomatiques. M. Bignon sera très utile au conseil. En un mot, si nous comparons ce ministère à celui qui l'a précédé, nous ne pouvons que reconnaître son immense supériorité. Et cet avantage est augmenté par la popularité de ceux qui le composent; mais il est de la plus haute importance, comme je l'ai déjà dit, de le rendre plus fort en y joignant des hommes habitués au maniement des affaires.

......Le général Clausel est parti hier pour aller prendre le commandement de l'armée d'Afrique.

Paris, 17 août.

*Pas de République; mais de la Liberté!*

Ces mots, c'est par amour pour la vraie liberté que nous les inscrivons dans notre feuille, pour laquelle le dogme de l'indépendance politique fut toujours la première croyance.

Nous ne repoussons pas la république avec les accusations surannées de ceux qui osent reprocher à la liberté populaire les informes et sanglans essais de 93. De nos temps modernes, rien ne peut se comparer aux temps qui ont précédé. Le peuple d'aujourd'hui est éclairé; il aime l'ordre tout autant que la liberté; il a su mériter la confiance; un peuple aussi magnanime est digne enfin d'être cru sur parole; il saurait choisir ses magistrats, leur obéir et se gouverner lui-même.

Nous n'invoquons pas contre la république, la dépravation des sommités sociales, le danger des luttes ambitieuses et les habitudes de servitude et d'avidité qui viendraient se heurter et combattre dans l'arène publique aux dépens de la vraie liberté nationale. Ces reproches sont flétrissans pour les Français.

Toutes nos objections anti-républicaines, nous les puiserons dans des considérations de territoire, dans des considérations de faits, considérations matérielles, contre lesquelles tous les raisonnemens utopiques viendront s'anéantir et se briser.

Ce n'est pas que la France soit, comme on le dit si légèrement, trop vaste pour devenir un état républicain. Qu'une administration municipale sage et éclairée préside à la conservation des intérêts locaux, qu'une organisation départementale bien constituée forme autant de foyers utiles, et qu'un gouvernement populaire veille aux grands moyens de communication et devienne un centre de volonté à la fois énergique et consciencieusement dévoué au bien du pays, et l'on verrait bientôt notre grand territoire agir comme un seul homme, sous l'influence du concours de tous.

Une autre question nous préoccupe. La France avec son étendue de pays, son littoral sur trois mers, sa population si heureusement douée, est d'un poids immense dans la balance des nations européennes. La France adoptant la forme du gouvernement républicain, deviendrait même pour les états les plus libres un sujet d'épouvante et d'effroi, car elle présenterait aux peuples un redoutable encouragement. Il n'y a aucun doute à faire que la France républicaine ne serait en butte à l'agression étrangère. Nous ne craignons pas ces combats; un légitime orgueil nous permet même de croire qu'ils seraient une source de triomphes nouveaux; mais à la France en armes il faudrait un ou plusieurs chefs militaires, à ces chefs il faudrait une autorité formidable, à la France attaquée il faudrait des exploits; à la France combattant, la gloire ne peut manquer, et les idées d'armes et de succès militaires viendraient encore envahir toutes nos idées de liberté civile et de bien-être politique. Alors, nous reverrons des grandes armées, des grands capitaines et avec eux le despotisme de la victoire, despotisme sans doute glorieux mais toujours despotisme. Encore une fois, il serait à craindre que la liberté ne pérît par le sabre.

Maintenant, si ces considérations toutes patriotiques sont les seules qui nous engagent à repousser la république ayons une monarchie libre, une monarchie selon une expression heureuse et nouvelle, aussi républicaine que possible. Ne choisissons pas un roi que pour rassurer l'Europe, et pour éviter les terribles fruits de la gloire. Napoléon nous a fait payer ses lauriers au prix de toute notre indépendance.

Les chambres ont mal compris leur mandat [illegible]; elles anéantissent les fruits des conquêtes du peuple. Les pairs et les députés siégent et agissent, comme sous la monarchie déchue; il semble qu'ils craignent de s'élancer au-delà de la charte; et cependant le besoin de tous réclame une autre liberté. On prodigue la royauté, et on oublie les droits du peuple; on se hâte de nous donner un maître, sans songer aux stipulations qui doivent environner le trône. Depuis l'ouverture de la session, la conduite parlementaire indigne la nation. Cette conduite prouve nettement la nécessité d'hommes nouveaux. Pendant qu'il en est temps encore, que l'on y prenne garde, on perd la cause que l'on croit servir; chacun fait d'amères et douloureuses réflexions sur l'état de servilité nouvelle dans lequel nous précipitent les anciennes chambres. Le peuple se rappelle qu'il a voix au conseil; on ne l'a pas même entendu; il demande encore audience; il n'accepte pas des travaux, qui, loin de penser à la chose publique, ne se sont encore occupés que des choses particulières.

Pas de république donc; mais beaucoup de liberté, et après cela, vive celui qui comprendra le mieux cette nécessité de la France!

(*Le Corsaire.*)

## MÉLANGES.

LE FUSIL DE M. DE GENOUDE.

Comme le sait l'univers, M. de Genoude est gérant d'un journal qui, avant la révolution, comptait bien 7,000 abonnés, et pas moins de douze lecteurs tant dans Paris que dans les départemens et à l'étranger.

Ce M. de Genoude a un fusil, comme le sait encore l'univers, du moins la partie civilisée.

C'est un égrège et joli fusil, à canon tordu, poli et damasquiné, et qui certes n'a pas été trop payé de quelques douzaines de mensonges à la louange du feu ministère et de l'honorable société de Jésus, dont bénoite soit la mémoire.

Or, dans ce temps-là, comme le devait tout bon gendarme, tout honnête mouchard, tout reconnaissant journaliste aux gages des ministres (car alors il y avait des gendarmes, des mouchards et des journalistes payés,) M. de Genoude guerroyait pour les saines doctrines. Intrépide, il était debout sur la brèche; car, depuis quelque quarante ans, le bon sens et la liberté avaient fait une large brèche au parti des Gérontes et du bon plaisir.

Même un jour de dîner au ministère, ledit sieur de Genoude, la tête échauffée et le sang quelque peu allumé, avait dit et imprimé: "Viennent les coups de fusil, et l'on verra de quel côté est la majorité."

On a vu.

Quand apparut la fameuse ordonnance, qui était, non pas le chant du cygne, mais le dernier glou glou du coq indien, le gérant chargea son fusil: d'aucuns ont prétendu qu'il avait mis la balle avant la poudre.

Quoi qu'il en soit, il alla dire aux ministres: "J'ai chargé mon fusil pour la bonne cause." Et il tendit la main: les uns disent la main droite, les autres la gauche; nous pensons qu'il tendit les deux

On y laissa tomber quelques bribes de budget. Mais vinrent les coups de fusil.

M. de Genoude avait des rubans blancs, des rubans jaunes, des rubans de toutes les couleurs: il pensa qu'un homme qui avait tant de rubans était nécessairement censé avoir fait ses preuves de bravoure; et pouvait se dispenser d'en donner de nouvelles.

Il s'en dispensa.

Seulement il arma son fusil; il alla trouver M. de Polignac et lui dit: "Tirez." M. de Polignac était pâle et frissonnant.

Il alla trouver M. de Peyronnet. Il était en fuite.

Il se présenta chez M. d'Haussez. Il était caché dans une armoire.

"Que diable, dit-il, j'aurais presque envie de tirer pour la révolution; car c'est elle qui tient la bourse."

Alors passait un ouvrier qui arracha le fusil, et s'en servit comme chacun sait.

Le fusil de M. de Genoude appartient à la nation, et sera mis au Musée, près de l'épée de Charlemagne, qui fendit la tête à quelques centaines de Saxons qui avaient le tort inconcevable de préférer Irminsul à J.-C., c'est-à-dire le dieu de leurs pères au dieu de leurs tyrans, dieu au nom duquel on les assassinait, brûlait et écartelait; près de l'arquebuse de Charles IX, qui abattit force huguenots à la glorieuse journée de la St-Barthélemy; près du couteau de Ravaillac.

Là aussi sera placée la plume avec laquelle Charles X a signé son ordonnance; car c'est, entre les autres, une arme meurtrière et maléficiée; arme qui a contaminé le lys, et l'a coupé dans sa racine.

(*Figaro.*)

## LISTE MARITIME.

### PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS HIER.

Goel. Pomona, Arnaud, Aransas, M. Manet Jr.
Bateau-à-vapeur Plaquemines, Hovendon, Apalachicola. Capitaine

ARRIVÉS HIER.

Goel. Native, Louisa, Matagorda, sur lest.

Bateau à vapeur Trenton, Hart, de Trinité, avec 2 boites d'outils à Benj. Legget; 2 boucauts jambons à S Hermann & fils; 1 boite marchandises et 61 pièces toile d'emballage à Hays & Durell; 34 rouleaux corde d'em. à G P & W C Bowers; 49 pièces toile d'em. à A Fisk & co; 4 barils, 1 char-à-bancs, 200 rouleaux corde d'em. à Chs. Byrne; 28 pièces toile d'em. à C D Jordan; 200 barils farine, 19 boites marchandises, à Bagley & Merritt; 161 barils patates, 240 do. farine, 11 do. huile, 2 do. eau de Blue Lick à H & W Bell; moulins à sucre et machines à Whitball, Jaudon & co; 5 chevaux, 15 ton. frêt pris sur la route. 54 passagers.—Le cap. Hart rapporte que le bateau à vapeur New Jersey devait partir 3 jours après lui, pour ce port; et qu'il y avait à son départ, neuf autres bateaux à la Trinité, et 37 à Shippingport, qui attendaient la crue des eaux pour descendre.

Bateau à vapeur Natchez, H. G. Myers, de Vicksburg, ayant un chalan à la remorque; son chargement se compose de 212 balles coton à J Linton; 110 à J Magan & co; 115 à A Fisk & co; 60 à M White; 34 à Amos & Pearson; 18 à Reynolds, Byrne & co; 15 à T & G M Lee; 6 à W Bullit—Total, 579 balles coton; 35 barils farine à M F Maher, et des peaux à Townsley & Prieur.

3 chalans venant de Bouleville, avec 1350 barils de farine à M F Maher; Townsley & Prieur.

Une barge du Missouri, avec de la farine de maïs et des patates au capitaine.

3 chalans avec 2000 barils de maïs aux propriétaires à bord.

MEMORANDA.

Les navires suivants, partis de ce port, sont arrivés à Liverpool, antérieurement au 27 août: l'Eugene, Thaxter; Hamilton, Badger; Wm. Neilson, Johnston; Bachelier, Cameron; Donald, Lothian.

Brick Olive, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 20 août, lat. 42, 2, long. 30, ayant 42 js de mer.

Navires annoncés à Liverpool pour ce port: le Marion, Yeaton, devant partir le 1er. septembre; Hermitage, Badger le 10 du même mois.

Brick Yamaugh, est arrivé à N-York le 30 septembre: à la hauteur du cape Hatteras, il a rencontré le navire anglais Aurora, parti d'ici pour Liverpool.

Navire Olimpia, Wood, devait partir le 12 octobre de N-York pour ce port.

Navire Meridian, Adams, a été expédié de Norfolk pour ce port, le 29 sept.

Le navire Dumfries, Harvey, devait partir de Baltimore pour ce port, le 2 oct.

Navire Gulnare, Griffith, devait partir de Baltimore pour ce port, le 5 du même mois.

Brick [illegible], [illegible], a été expédié de [illegible] le 5 do.

Brick [illegible], a été expédié d'Alexandrie pour ce port le 30 septembre.

Arrivé à la Mobile, de N-York, brick Mary, W H Chidsey en 23 jours.

AVIS.—Le lundi 1er. novembre prochain, à 4 heures après midi, il sera vendu sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis l'habitation Duverger, par *F. Dutillet*, encanteur, pour opérer la liquidation de la société qui existait entre André Castille et feu Henry Ellis, la moitié indivise d'une bâtisse à usage de Tuerie; la moitié indivise d'une Pirogue; un bœuf-guide, et 12 Chevaux.

21 oct—3 ANDRÉ CASTILLE.

POIVRE—200 SACS POIVRE DE SUMATRA, à vendre par
21 oct. STETSON & AVERY.

POUR BOSTON (*Un Paquebot.*)

Le beau brick fin voilier CYGNET, Cap. Rice, est en chargement entre les deux marches, et sera expédié sous peu de jours. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou bien à
21 oct. STETSON & AVERY.

POUR MATAGORDA (*Texas.*)

La goëlette fine voilière NATIVE, Cap. W. H. Living, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera immédiatement expédiée. Pour balance de frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au cap. à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou bien à
J. W. COLLINS.
21 oct. *No. 60, rue de la Levée.*

POUR NEW-YORK.—(*Paquebot régulier.*)

Le bon brick doublé et chevillé en cuivre MARGARET, capt. Scudder, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à [7 oct] STETSON & AVERY.

TRAITE SUR BOSTON à vendre par
[21 oct.] STETSON & AVERY.

Il a été conduit à l'écurie du soussigné, rue Royale, No. 176, un cheval de 6 ans, gris de fer foncé, une tresse à la crinière, sans fers, et portant la marque d'écorchures récentes sur la croupe. Le propriétaire est invité à venir le réclamer, en payant les frais de nourriture et ceux du présent avis.

Si le cheval ci-dessus décrit n'est pas réclamé; il sera vendu le samedi 6 novembre prochain à midi, par P. A. Guillotte encanteur.
21 oct.—3. G. B. FAUCHET.

LANGUE
Anglaise & Géographie

C. A. H. HOWARD recommence à donner des leçons particulières dans les familles pendant la saison; il apportera les plus grands soins et la grande exactitude à l'avancement des élèves qui pourront être confiés à ses soins. Pour plus amples renseignemens, s'adresser chez M. Jourdan, libraire, au coin des rues Royale et Ste. Anne. 21 oct.—3.

$5 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, à bord de la pirogue du cabuteur *Dorade*, le 18 du courant le, nègre américain de Charleston nommé TONVEY, âgé d'environ 15 ans, parlant anglais et un peu français, il bégaie, il a la figure longue et le menton saillant. Lorsqu'il est parti il avait un gilet de drap gris, chapeau de paille et un pantalon de coutil à raies bleues. La susdite récompense sera donnée a celui qui le ramenera chez M. Jean Joineau, encoignure Conti et Dauphine.

Les capitaines de bateaux-à vapeur et de navires sont prévenus de ne pas donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
21 oct—3. PIERRE TARIS.

TIRAGE DE LA
LOTERIE DES NATCHITOCHES,
18ème. CLASSE,
Qui a eu lieu hier, à la Bourse:
18—26—5—13
19 oct J. B. PAGET, Directeur

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme de cette ville désirerait trouver de l'emploi dans une maison de Commerce, étant versé dans cette partie depuis nombre d'années, et connaissant l'Anglais, l'Espagnol et le Français.—Il donnera les meilleures recommendations. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct.—3.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TRAPPAN & HARPER ont transporté leur magasin au No. 2, rue Conti, presqu'à l'encoignure de la Levée. 16 oct—6

BŒUF—23 barils BŒUF-MESS de Boston, à vendre par
16 octobre, STETSON & AVERY.

LE Docteur PECQUET prie le public et ses amis lorsqu'ils auront besoin de lui de ne point s'adresser à l'ancienne pharmacie de Pecquet & Lacroix, comme présentement sous la raison de Pinguet & Lacroix; mais bien à sa demeure rue Royale entre les rues Dumaine et St. Anne No. 241 vis-à-vis Mme. Gaumont.
14 oct.—3. PECQUET.

EXPEDIÉS SAMEDI.
Vêtemens à la Mode.
LEE, WALTON & CO.
*Au coin des rues de la Douane et de la Levée,*

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio Kentucky et Louisiana, un assortiment complet de *Vêtemens* de la dernière mode; tels que habits pour homme, de drap bleu, noir, et d'autres couleurs; redingottes do.; vestes do.; robes-de-chambre; do surtouts; manteaux; pantalons de drap noir et bleu superfin; do. de couleurs mélangées; imitation de velours de soie noir; gilets de dessous à la mode, de Valence de soie et de Marseille, de différentes qualités et de goûts différents; chemises et caleçons de flanelle, cravates, bertelles, &c. &c. Aussi un assortiment de vêtemens de jeunes gens et d'enfans, et une quantité d'habillemens communs pour la campagne. 14 oct

15 BOUCAUTS Jambons dans la toile, à vendre par
12 oct. J. W. ZACHARIE & CO.

A VENDRE—300 pieds de Pierres pour banquettes. S'adresser à
14 Octobre J. W. ZACHARIE & Co.

MADRAS DE GOUT.—2 malles beaux mouchoirs Madras en débarquement du navire Benjamin Morgan, à vendre par
5 oct H. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement du brick William de Bordeaux et à vendre par les soussignés, 10 balles couvertures de laine de 3 points.
5 oct THEO. NICOLET & CO.

DRAP de Billard de première qualité, à vendre par
PIERRE LEBERT.
12 octobre—3 ou à Jn. BUNEL.

CHAISES.
12 DOUZAINES CHAISES dans le dernier genre, à vendre par
12 Octobre. STETSON & AVERY.

CHASSEURS.
GARDE A VOUS!!!

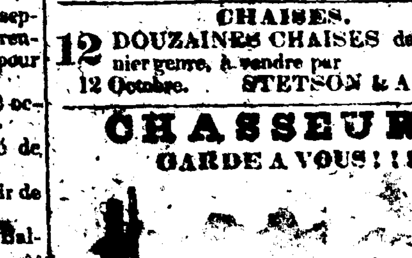

LES Membres de la Compagnie des Chasseurs, se réuniront à partir de ce jour, tous les jeudis à 4 heures après midi et tous les dimanches à 7 heures du matin dans la cour du Couvent pour faire l'exercice sans armes.
*Par ordre du Capitaine*
JEAN LAMOTHE.
19 oct—3 Serg. maj,

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par T. TOBY. [21 Sept.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le lundi 23 octobre, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi.

DEUX BEAUX TERRAINS

au nouveau faubourg Marigny, à un îlet seulement du chemin ferré, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; ces terrains sont désignés par les Nos. 4 et 5, et font partie de l'îlet No. 65, conformément au plan du nouveau faubourg Marigny, et sont très élevés.

*Conditions*—6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, Not. Pub. aux frais des acquéreurs.
21 oct.—3

PAR T. MOSSY.

DEMAIN vendredi, 22 du courant, il sera vendu à l'encan, à 10 heures du matin,
2 caisses hameçons bien assortis, d'importation récente. 21 oct.

PAR F. DUTILLET.

LE lundi, 15 novembre prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, par ordre des héritiers de Dame Verret Prévost les esclaves suivants, provenant de sa succession:—

Dédé, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ.

Marie-Louise, négresse créole, âgée de 43 ans, sachant un peu laver, repasser, faire la cuisine, et bonne jardinière.

Isaac, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ.

Phélonice, mulatresse, âgée de 28 ans, domestique et bonne marchande de légume, avec ses trois enfans, Armand de 5 ans, Flameny de 2 ans, et une petite fille de 4 mois.

Coradin, petit mulâtre, âgé de 11 ans.

Anna, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique.

Honoré, griffe créole, âgé de 25 ans, laboureur, charretier, propre à tout (ayant une hernie.)

Félicité, négresse créole, âgée de 45 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, garde malade, et bonne vendeuse de légumes.

Joseph, négrillon créole, âgé de douze ans.

Catherine, négresse créole, âgée de dix-sept ans, domestique.

Janvier, nègre créole, âgé de dix-sept ans, charretier, domestique et bon chasseur.

Agathe, mulâtresse créole, âgée de 24 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique, et ses deux enfans Augustin, âgé de 5 ans, et Lucien de 3 ans.

Louis, nègre créole, âgé de [illegible] ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ, ayant quelques idées de charpente et de maçonnerie.

Zoé, négresse créole, âgée de 45 ans, bonne garde-malade, sachant faire la cuisine pour une petite famille, laver et repasser, (sujette aux crises.)

Catin, négresse créole, âgée de 16 ans, domestique.

Justin, négrillon créole, âgé de 15 ans, vacher et charretier.

Fanchon, négresse créole, âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique.

Charles, mulâtre créole, âgé de 21 ans, laboureur, charretier, bucheron, jardinier et propre à tout.

Angelle, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique, avec son enfant de 5 à 6 mois.

Philippe, nègre créole, âgé de 21 ans, un peu laboureur, bon charretier, vacher et bucheron.

Conditions:—A un et deux ans de terme, en billets endossés et par coupons, à la satisfaction des héritiers et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 oct.—3.2pt.

VENTES PAR LE MARSHAL.

*Antoine Francisco contre Ant. Masoriena.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le 2 novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, sous le Principal, divers articles consistant en Outils, Linges, Brouettes, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
21 oct. *Marshal.*

*J. & A. Jones contre Maria Elliot.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'Hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, samedi 30 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, sous le Principal, quelques Tables, Miroirs, et divers autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
21 oct. *Marshal.*

*Le Maire, les Aldermen et les habitants de la N. Orléans contre Charles Don Pedro; les mêmes contre le même.*

EN vertu de deux *writs de alias fieri facias* à moi adressés par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 30 octobre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, la ferme d'un certain Lot de terre situé à l'encoignure des rues Cirque et Girod, mesurant 60 pieds de face sur chaque rue, plus ou moins, saisi en vertu du jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
21 oct. *Marshal.*

*Le Maire, les Aldermen et les habitants de la N. Orléans, contre Pierre Aubri h. d. c. l.; les mêmes contre le même.*

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, samedi, 20 novembre prochain, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'heure de midi, un Lot de Terre situé rue Girod, entre les rues Philippe et Baronne, mesurant environ 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
21 oct. *Marshal.*

*St. Ayme Delrein contre Dupré.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Samedi 23 octobre, à midi, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval [illegible] espagnol, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
14 oct. Marshal.

CASTORS

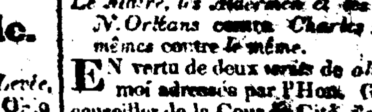

DE PREMIÈRE QUALITÉ.
*J. & L. BREWSTER,*
RUE DE CHARTRES, No. 59,

ONT reçu par les navires Kentucky, Ohio, et Louisiana un assortiment complet de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus répandu.
oct 5

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Spencer, Lloyd & Co.

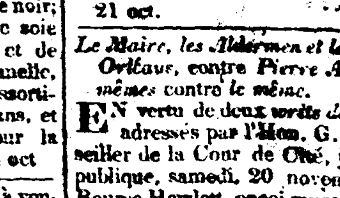

ONT transporté leur magasin du No. [illegible] de la rue de Chartres au No 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'importation récente par l'Ohio et autres navires, un assortiment de BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS, &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ledit magasin.—☞
9 oct

BANLIEU SUPERIEURE.

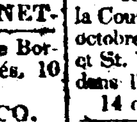

IL a été conduit chez le soussigné un CHEVAL alezan sans étampe ni autre marque apparente. Ce cheval sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais de nourriture et du présent avis; faute de réclamation, il sera vendu le 23 courant par M. Guillotte, au lieu et aux heures accoutumés pour ces ventes.
9 oct—3 [illegible] HUBERT, *Syndic.*